

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20_251

L'an deux mille vingt, le quinze décembre à 19h,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : CONTRAT AMBITION
TOURISME**

Date de la convocation : mercredi 9 décembre 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 34</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Véronique MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Nathalie HENNER à Jean Claude SARTER ; Wilfried TISSOT à Stéphane GUSMEROLI ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET ; Suzy REY à Martine MACHON ; Jean Paul SIRAND PUGNET à Bertrand PICHON-MARTIN ; Bruno STASIAK à Myriam CATTANEO ; Bruno GUIOL à Williams DUFOUR</p>
--	--

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code du tourisme ;

CONSIDÉRANT la compétence de la Communauté de Communes en matière touristique,

CONSIDÉRANT la convention signée, le 29 février 2020, par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Communautés de Communes de Yenne, du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers et de Cœur de Chartreuse, le Parc naturel régional de Chartreuse et le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, pour formaliser une candidature commune à différents dispositifs de développement touristiques.

CONSIDÉRANT la position du conseil informel du 1^{er} décembre et de la commission tourisme du 3 décembre.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- **VALIDE** la démarche qui permettra d'une part, un développement touristique et des retombées économiques sur le territoire et d'autre part, qui renforcera la dynamique collective en s'appuyant sur 3 axes : « création d'une véloroute des 5 lacs », « Territoire d'excellence de pleine nature » et « Qualification et développement des hébergements » ;
- **VALIDE** la participation de la Communauté de communes aux instances de gouvernance de ce projet touristique qui participe à qualifier son offre ;
- **APPROUVE** le dépôt de ce dossier qui comportera la candidature au programme « Territoire d'Excellence de Pleine Nature » ;
- **MANDATE** le SMAPS afin qu'il soit l'interlocuteur de la Région pour le dépôt de la candidature et le pilote de cette démarche et l'animateur de sa gouvernance ;
- **SOLLICITE** la Région et les Départements pour bénéficier des soutiens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce projet touristique structurant ;
- **AUTORISE** la Présidente (ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président) à signer tous les documents relatifs à cette candidature et à la mise en œuvre des actions qui s'y rattacheront.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 15 décembre 2020,

La Présidente,
Anne LENFANT



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 038-200040111-20201215-20_251-DE